



100013132 – Second Set of Questions Pertaining to Post-study Survey of Student Loan Borrowers for the Canada Student Loans Program Evaluation

23-10-2019

Q2 Series

Q1. In regards to the RFP for the post-study survey for the CSLP evaluation (Solicitation No. 100013132), the RFP specifies ESDC would provide a list of prospective participants, could you please specify the following:

- Roughly how large the database is
- Do all contacts in the list have at least a phone number or an email address
- If prospects in the list have agreed to be contacted by a third party for this purpose or only by ESDC
- What other information the database includes (i.e. province/territory, gender, PSE institution type, etc.)

A1.

- The contractor will not have access a database, but will be provided with a list of up to 15,000 individuals from which to recruit participants.
- A high proportion have email. A high proportion have phone numbers. Exact proportions are not readily available
- The prospective respondents have signed a Master Student Financial Assistance Agreement (MSFAA), which states:
“The information you provide may also be used and/or disclosed for the purposes of policy analysis, research, and/or evaluation purposes.”
- ESDC shall make available to the Contractor, in accordance with the Department of Employment and Social Development Act and other applicable laws governing the protection of information under its control, the following information about CSLP participants,
 - Name;
 - Contact Information (email, address and telephone number);
 - Gender
 - Age



- Parental income group
- Family status of the individual (e.g. married, parent)
- Disability status
- Post-secondary institution type (e.g. university, college)

Upon completion of the data collection, the Contractor will submit a masked database containing the results of the survey to ESDC. The database provided to ESDC should not contain personal identifiers (ie. Contact information of the individuals). However, it should assign each individual a sequence number and provide their responses in a survey codebook.

The contractor will be required to have the appropriate security clearances and follow appropriate procedures in order to access any personal information, including having a valid Designated Organization Screening (DOS) issued by the Canadian and International Industrial Security Directorate (CIISD), Public Services and Procurement Canada (PSPC).

Q2. Could you also confirm if the list of prospective participants ESDC will provide is the entire population of CSLP recipients from 2016 to draw the sample from, or if it is a sample of the population, or if it is an independent list.

A2. No, the list is not the entire population of CSLP recipients, but a list of 15,000 possible respondents.

Q1. Pour ce qui est de la demande de propositions pour réaliser une enquête postsecondaire afin d'évaluer le PCPE (numéro d'appel d'offres 100013132), la demande de propositions précise qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) fournirait une liste de participants potentiels. Prière de fournir les réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la grosseur approximative de la base de données?
- Y a-t-il au moins un numéro de téléphone ou une adresse courriel fournis pour chaque participant?
- Les participants potentiels de la liste ont-ils accepté qu'un tiers communique avec eux à cette fin, ou seulement EDSC?
- Quels autres renseignements se trouvent dans la base de données (c.-à-d. la province ou le territoire, le sexe, le type d'établissement d'enseignement postsecondaire, etc.)?

R1.

- L'entrepreneur n'aura pas accès à une base de données, mais on lui remettra une liste comprenant jusqu'à 15 000 noms de personnes à partir de laquelle il recrutera les participants.
- Une proportion élevée de ces personnes a une adresse courriel, et une proportion élevée a un numéro de téléphone. Les proportions exactes ne sont pas faciles à obtenir.



- Les répondants potentiels ont signé une entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants, qui précise :
« *Les renseignements que vous fournissez pourraient également être utilisés et/ou communiqués à des fins d'analyse de politiques, de recherche et/ou d'évaluation.* »
- EDSC doit mettre à la disposition de l'entrepreneur, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et à toute autre loi applicable régissant la protection des renseignements dont il est responsable, l'information suivante concernant les participants au PCPE :
 - Nom;
 - Coordonnées (adresse courriel, adresse et numéro de téléphone);
 - Sexe;
 - Âge;
 - Catégorie de revenu des parents;
 - Situation familiale (p. ex. marié, parent);
 - Statut de personne handicapée;
 - Type d'établissement d'enseignement postsecondaire (p. ex. université ou collège).

Une fois la collecte de données terminée, l'entrepreneur enverra à EDSC une base de données masquées contenant les résultats de l'enquête. La base de données fournie à EDSC ne devrait pas contenir les identifiants (c.-à-d. les coordonnées des personnes concernées). Cependant, chaque personne doit y être associée à un numéro d'ordre, et les réponses de chacune doivent figurer dans une liste de codes.

L'entrepreneur devra posséder les cotes de sécurité adéquates et suivre les procédures appropriées pour avoir accès à tout renseignement personnel. Il devra notamment posséder une vérification d'organisation désignée (VOD) valide délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Q2. Prière de confirmer que la liste des participants potentiels qu'EDSC fournira renferme tous les noms des bénéficiaires du PCPE de 2016, et préciser s'il s'agit d'un échantillon ou s'il s'agit d'une liste indépendante.

R2. Non, il ne s'agit pas de la liste de tous les noms des bénéficiaires du PCPE, mais plutôt d'une liste de 15 000 répondants potentiels.



100013132 - First Set of Questions Pertaining to Post-study Survey of Student Loan Borrowers for the Canada Student Loans Program Evaluation

18-10-2019

Q1 Series

Q1. In order to be eligible to score maximum points on evaluation criteria listed on p. 15, are 10 examples expected in response to each item?

A1. In order to score maximum points, 2 points will be awarded up to 20 points for every experience listed in managing surveys of a similar nature and complexity. In order to score maximum points, 1 point will be awarded up to 10 points for every experience listed in managing projects of a similar nature, complexity and theme.

Q2. Please confirm how many contacts are available within the total sample population from which a statistically representative sample of 3,000 responses is to be achieved.

A2. The contractor will have access to a list of up to 15,000 individuals from which to recruit participants.

Q3. What type of contact information is available? (phone number, address, email, cell).

A3. ESDC shall make available to the Contractor, in accordance with the Department of Employment and Social Development Act and other applicable laws governing the protection of information under its control, the following information about CSLP participants,

- Name;
- Contact Information (email, address and telephone number);
- Gender
- Age
- Parental income group
- Family status of the individual (e.g. married, parent)
- Disability status
- Post-secondary institution type (e.g. university, college)

Upon completion of the data collection, the Contractor will submit a masked database containing the results of the survey to ESDC. The database provided to ESDC should not contain personal identifiers (ie. Contact information of the individuals). However, it should assign each individual a sequence number and provide their responses in a survey codebook.

The contractor will be required to have the appropriate security clearances and follow appropriate procedures in order to access any personal information, including having a valid Designated Organization Screening (DOS) issued by the Canadian and International Industrial Security Directorate (CIISD), Public Services and Procurement Canada (PSPC).



Q4. Are you able to provide proportions regarding the contact information? (e.g., 20% email addresses)

A4. No this information is not available at this time.

Q5. Will Employment and Social Development Canada be looking for any specific segmentation between CSLP and CSGP recipients?

A5. The sampling sizes and segmentation for each group will be discussed between the Contractor and the Project Authority at a later date.

Q6. On page 29, the second sub-question under the first evaluation question reads “How do individual circumstances differ between program recipients and non-recipients during their studies...”. Given that “non-recipients” are not in scope of the survey research, please clarify expectations on how this question is expected to be addressed.

A6. Inquiry in to non-recipient experiences will be conducted using other lines of evidence and will **not be within the scope of the survey.**

Q7. Please confirm if the “Additional Information” referenced on pages 10-11 should constitute a 4th separately bound section in the bid response, in addition to the “3” sections listed on page 9 or whether it should be included as part of our Technical Bid as an Appendix.

A7. The Additional Information requested in section IV should be included as an appendix to the Technical Bid.

100013132 - Second Set of Questions Pertaining to the Post-study Survey of Student Loan Borrowers for the Canada Student Loans Program Evaluation

1. Page 29 of the RFP notes the following:

The Contractor will be required to conduct a survey of about 20-30 minutes with roughly 3,000 recipients of student loans whose last year of post-secondary education occurred in 2016.

Q1a) Does ESDC have a database containing the contact information for the recipients (including phone and email address)?

A. Yes, ESDC has the contact information of possible respondents to the survey.

Q1b) Will the Contractor have access to this database (what policies are in place to protect the identity/confidentiality of recipients)?

A. No, the contractor will not have access to this database.

The contractor will be required to have the appropriate security clearances and follow appropriate procedures in order to access any personal information, including having a valid Designated Organization Screening (DOS) issued by the Canadian and International Industrial Security Directorate (CIISD), Public Services and Procurement Canada (PSPC).

Employment and Social Development Canada is committed to protecting personal information and adheres to the spirit and requirements of the Treasury Board Secretariat’s (TBS) Policy on Government



Security and related ESDC departmental security policies, standards, directives, guidelines and procedures to ensure appropriate safeguarding of information that is collected to administer departmental programs.

All access to, handling, transfer, use, storage and disclosure of personal information is to be administered in accordance with the above-mentioned governing security policies, standards and protocols and will be further discussed upon awarding the contract.

Q1c) Will ESDC contact loan recipients to inform them that a consultant will be doing a survey?
A. The Contractor will meet with the Project Authority to discuss the recruitment strategy. This will include considering two follow-up calls, or sending a letter via mail or e-mail.

Q1d) In the loan agreement are recipients informed that they are required (or might be invited) to participate in a survey?

A. The Master Student Financial Assistance Agreement (MSFAA) states that, “The information you provide may also be used and/or disclosed for the purposes of policy analysis, research, and/or evaluation purposes.”

2. Page 29 of the RFP identifies the following evaluation question:

How do individual circumstances differ between program recipients and nonrecipients during their studies in terms of having to work, having enough time for studying, etc.?

There does not appear to be any other reference to a ‘nonrecipient’ group in the RFP and the table on page 10 (Section II Financial Bid) of the RFP does not appear to make any reference to / allowance for nonrecipient surveys.

Q2a) Is a survey of nonrecipients to be completed by the Contractor as part of the scope of work?

A. A survey to non-recipients of the student loan program is not part of the scope of work.

If a survey of nonrecipients is to be completed by the contractor...

Q2b) How are the costs of the nonrecipient survey to be covered? (i.e. are they to be included in the budget maximum stated on page 36 of the RFP (maximum available budget is \$115,000 - not including GST/QST).

Q2c) What are ESDC expectations with respect to the size of the nonrecipient sample (i.e. number of participants)?

Q2d) Does ESDC have a data base containing the contact information for the nonrecipients (including phone and email address)?

Q2e) Will the Contractor have access to this data base (what policies are in place to protect the identity/confidentiality of nonrecipients)?

Q2f) Has there been any prior communication from ESDC with nonrecipients to inform them that they might be asked/invited to participate in a survey?

3. Page 27 of the RFP notes the following:



It (the survey) would aim at having responses for 3,000 individuals to be able to provide statistically significant findings for different sub-groups. The aim will be to have results by gender, age group, parental income group, family status (e.g. married, parent), recent immigrant status, disability status, region and urban/rural areas. Gender based analysis results will be outlined where relevant. The purpose of the survey will be to enrich the information collected from other sources in order to address the relevant evaluation questions.

Q3a) Can ESDC identify the total population (number) of recipients of student loans whose last year of post-secondary education occurred in 2016? (we note that ESDC is aiming for roughly 3,000 completed surveys and it would be helpful to know what the total base population is for 2016)

A. The sampling sizes and segmentation for each sub-group will be discussed between the Contractor and the Project Authority at a later date.

Q3b) How was the desired number of survey respondents (3000) determined?

A. The desired number of survey respondents was determined internally to produce results that are representative of the population of CSLP recipients.

Q3c) What demographic information does ESDC have on file for all of the recipients (e.g. gender, age group, parental income group, family status, recent immigrant status, disability status, region and urban/rural areas) and how complete is this information?

A. ESDC shall make available to the Contractor, in accordance with the Department of Employment and Social Development Act and other applicable laws governing the protection of information under its control, the following information about CSLP participants,

- Name;
- Contact Information (email, address and telephone number);
- Gender
- Age
- Parental income group
- Family status of the individual (e.g. married, parent)
- Disability status
- Post-secondary institution type (e.g. university, college)

Upon completion of the data collection, the Contractor will submit a masked database containing the results of the survey to ESDC. The database provided to ESDC should not contain personal identifiers (ie. Contact information of the individuals). However, it should assign each individual a sequence number and provide their responses in a survey codebook.

The contractor will be required to have the appropriate security clearances and follow appropriate procedures in order to access any personal information, including having a valid Designated Organization Screening (DOS) issued by the Canadian and International Industrial Security Directorate (CIISD), Public Services and Procurement Canada (PSPC).

Q3d) Can you confirm the level of statistical significance required?

A. The Contractor and the Project Authority will discuss the confidence intervals for each sub group prior to the survey's launch.



Q3e) Is it the same for each sub group?

- A.** The Contractor and the Project Authority will discuss the confidence intervals for each sub group prior to the survey's launch.

Q3f) What is the size of each sub group?

- A.** The sampling sizes for each sub-group will be discussed between the Contractor and the Project Authority prior to the survey's launch.

Q3g) Is there a greater priority attached to any of the sub-groups with respect to achieving results that are statistically significant?

- A.** The sampled population (by province/territory, gender and PSE institution type) should be representative of the Canadian populations of the CSLP recipients.

Q4. Is the Contractor permitted to offer incentives to survey participants in order to promote higher participation / completion rates? Are there any precedents that the Contractor should be aware of (i.e. has ESDC used incentives in previous surveys with this group and if so, what standards were applied)?

- A.** The payment schedule outlines that the contractor will receive 0.02% of the overall budget per survey to a maximum of 3,000 completed surveys. The Contractor may offer an incentive to survey participants, but the cost of an incentive will not be borne by ESDC.



100013132 - Première série de questions relatives à l'Enquête postscolaire auprès de bénéficiaires de prêts d'études en vue de l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants

Q1. Pour obtenir la note maximale par rapport aux critères d'évaluation énoncés à la page 15, faut-il donner 10 exemples en réponse à chaque question?

R1. Pour obtenir la note maximale, 2 points seront accordés pour chaque expérience inscrite se rapportant à la gestion d'enquêtes dont la nature et la complexité sont semblables, jusqu'à un maximum de 20 points. Pour obtenir la note maximale, 1 point sera accordé pour chaque expérience inscrite se rapportant à la gestion de projets dont la nature, la complexité et le thème sont semblables, jusqu'à un maximum de 10 points.

Q2. Veuillez confirmer le nombre de répondants inscrits dans l'échantillon total à partir duquel un échantillon statistiquement représentatif de 3 000 réponses sera sélectionné.

R2. L'entrepreneur aura accès à une liste comprenant jusqu'à 15 000 personnes à partir de laquelle il recrutera les participants.

Q3. Quels types de coordonnées seront disponibles? (numéro de téléphone, adresse, adresse de courriel, numéro de cellulaire).

R3. Emploi et Développement social (EDSC) doit mettre à sa disposition, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et à toute autre loi applicable régissant la protection des renseignements sous son contrôle, l'information suivante concernant les participants aux PCPE :

- Nom;
- Coordonnées (adresse courriel, adresse et numéro de téléphone);
- Sexe;
- Âge;
- Groupe de revenu des parents;
- Situation familiale (p. ex. marié, parent);
- État de personne handicapée;
- Type d'établissement d'enseignement postsecondaire (p. ex. université ou collège).

Une fois la collecte de données terminée, l'entrepreneur enverra à EDSC une base de données masquées contenant les résultats de l'enquête. Cette base de données ne devrait pas contenir les noms d'utilisateurs (c. à d. les coordonnées) des personnes concernées. Cependant, un numéro de séquence doit être attribué pour chaque personne et être relié aux réponses dans un cahier de codes.

L'entrepreneur devra posséder les cotes de sécurité adéquates et suivre les procédures appropriées pour évaluer des renseignements personnels. Il devra notamment posséder une vérification d'organisation désignée (VOD) valide délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Q4. Êtes-vous en mesure de fournir les proportions relatives aux coordonnées? (p. ex. 20 % pour les adresses de courriel)

R4. Non, cette information n'est pas disponible pour l'instant.



Q5. EDSC cherchera-t-il à faire une segmentation entre les bénéficiaires du Programme canadien de prêts aux étudiants et ceux du Programme canadien de bourses aux étudiants?

R5. La taille des échantillons et la segmentation pour chaque groupe feront l'objet d'une discussion entre l'entrepreneur et le chargé de projet à une date ultérieure.

Q6. À la deuxième sous-question sous la première question d'évaluation de la page 32, on demande « En quoi les circonstances individuelles diffèrent-elles entre les bénéficiaires de programme et les non-bénéficiaires au cours de leurs études... ». Comme les « non bénéficiaires » sont hors de la portée de l'enquête, veuillez clarifier les attentes liées à la façon dont cette question devrait être abordée.

R6. On cherchera à cerner les expériences des non bénéficiaires en utilisant d'autres sources de données, et cette recherche aura lieu hors de la portée de l'enquête.

Q7. Veuillez confirmer si les renseignements supplémentaires demandés aux pages 10 et 11 doivent constituer une quatrième section distincte dans la réponse à la demande de propositions, en plus des trois sections énoncées à la page 10, ou si ces renseignements doivent être inscrits dans la partie réservée à notre Soumission technique dans une annexe.

R7. Les renseignements supplémentaires demandés à la section IV doivent être inscrits dans une annexe de la Soumission technique.

100013132 - Deuxième série de questions relatives à l'Enquête postsecondaire auprès de bénéficiaires de prêts d'études en vue de l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants

1. À la page 32 de la demande de propositions, on trouve la phrase suivante :
L'entrepreneur devra réaliser une enquête d'environ 20 à 30 minutes auprès d'environ 3 000 nouveaux bénéficiaires de prêts d'études dont la dernière année d'études postsecondaires avait lieu en 2016.

Q1a) EDSC dispose-t-il d'une base de données contenant les coordonnées des bénéficiaires (y compris le numéro de téléphone et l'adresse de courriel)?

R. Oui, EDSC a les coordonnées des répondants éventuels à l'enquête.

Q1b) L'entrepreneur aura-t-il accès à cette base de données (quelles politiques sont en place pour protéger l'identité et la confidentialité des bénéficiaires)?

R. Non, l'entrepreneur n'aura pas accès à cette base de données.

L'entrepreneur devra posséder les cotes de sécurité adéquates et suivre les procédures appropriées pour évaluer des renseignements personnels. Il devra notamment posséder une VOD valide délivrée par la DSICI de SPAC.

Emploi et Développement social Canada s'engage à protéger les renseignements personnels et à respecter l'esprit et les exigences de la Politique sur la sécurité du gouvernement du Secrétariat du



Conseil du Trésor (SCT) et des politiques, normes, directives, lignes directrices et procédures d'EDSC en matière de sécurité, afin d'assurer la protection adéquate des renseignements recueillis pour administrer les programmes ministériels.

L'accès aux renseignements personnels ainsi que leur manipulation, leur transfert, leur utilisation, leur stockage et leur divulgation doivent être administrés conformément aux politiques, aux normes et aux protocoles de sécurité susmentionnés feront l'objet de plus amples discussions après l'attribution du contrat.

Q1c) EDSC communiquera-t-il avec les bénéficiaires de prêts pour les informer qu'un consultant mènera une enquête?

R. L'entrepreneur rencontrera le chargé de projet pour discuter de la stratégie de recrutement. Les discussions porteront notamment sur deux appels de suivi, ou l'envoi d'une lettre par la poste ou par courriel.

Q1d) Est-ce que les bénéficiaires sont informés dans la convention de prêt qu'ils doivent participer à une enquête (ou qu'ils pourraient être invités à y participer)?

R. Selon l'Entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE),
« Les renseignements que vous fournissez pourraient également être utilisés et/ou communiqués à des fins d'analyse de politiques, de recherche et/ou d'évaluation. »

2. À la page 32 de la demande de propositions, on trouve la question d'évaluation suivante :
En quoi les circonstances individuelles diffèrent-elles entre les bénéficiaires de programme et les non-bénéficiaires au cours de leurs études, en ce qui concerne l'obligation de travailler, le fait d'avoir suffisamment de temps pour étudier, etc.?

Il semble qu'il n'y ait aucune autre référence à un groupe de « non bénéficiaires » dans la demande de propositions. De plus, le tableau de la page 10 (Section II – Soumission financière) de la demande de propositions ne semble pas faire référence à des enquêtes auprès de non bénéficiaires, ni permettre la tenue de telles enquêtes.

Q2a) Est-ce que l'entrepreneur doit mener une enquête auprès des non-bénéficiaires dans le cadre de la portée des travaux?

R. Une enquête auprès des non-bénéficiaires d'un programme de prêts aux étudiants ne fait pas partie de la portée des travaux.

Si l'entrepreneur doit mener une enquête auprès des non bénéficiaires...

Q2b) De quelle façon les coûts associés à l'enquête auprès des non bénéficiaires seront ils payés? (c.-à-d. seront-ils inclus dans le budget maximal indiqué à la page 39 de la demande de propositions (le budget maximal alloué est de 115 000 dollars, TPS et TVQ en sus).

Q2c) Quelles sont les attentes d'EDSC en ce qui concerne la taille de l'échantillon des non bénéficiaires (c.-à-d. le nombre de participants)?

Q2d) Est-ce qu'EDSC a une base de données contenant les coordonnées des non bénéficiaires (y compris le numéro de téléphone et l'adresse de courriel)?



Q2e) L'entrepreneur aura-t-il accès à cette base de données (quelles politiques sont en place pour protéger l'identité et la confidentialité des non bénéficiaires)?

Q2f) Par le passé, est-ce qu'il y a eu des communications entre EDSC et les non bénéficiaires pour les informer qu'on pourrait leur demander de participer à une enquête (ou qu'ils pourraient être invités à y participer)?

3. À la page 29 de la demande de propositions, il est écrit ce qui suit :

Afin de pouvoir tirer des conclusions significatives statistiquement au sujet des différents sous-groupes, il faudra obtenir les réponses de 3 000 personnes. L'objectif sera d'obtenir des résultats selon le sexe, le groupe d'âge, la catégorie de revenu des parents, la situation de famille (p. ex. marié, parent), le statut de personne handicapée, le statut d'immigrant récent, la région et les zones urbaines ou rurales. Les résultats de l'analyse comparative entre les sexes+ seront présentés, le cas échéant. Elle vise à enrichir l'information recueillie auprès d'autres sources concernant certaines questions d'évaluation.

Q3a) EDSC peut-il déterminer le nombre total de bénéficiaires de prêts étudiants dont la dernière année d'études postsecondaires était 2016? (Nous savons qu'EDSC vise à recevoir environ 3 000 enquêtes remplies, et il serait utile de connaître le nombre total de répondants éventuels pour 2016.)

R. La taille des échantillons et la segmentation pour chaque sous groupe feront l'objet d'une discussion entre l'entrepreneur et le chargé de projet à une date ultérieure.

Q3b) De quelle façon le nombre souhaité de répondants à l'enquête (3 000) est-il déterminé?

R. Le nombre souhaité de répondants au sondage était déterminé en interne pour que le sondage produise des résultats qui représentent la population de bénéficiaires du PCPE.

Q3c) De quels renseignements démographiques EDSC dispose-t-il pour tous les bénéficiaires (p. ex. Le sexe, le groupe d'âge, la catégorie de revenu des parents, la situation de famille, le statut de personne handicapée, le statut d'immigrant récent, la région et les zones urbaines ou rurales) et dans quelle mesure ces renseignements sont-ils exhaustifs?

R. EDSC doit mettre à sa disposition, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social et à toute autre loi applicable régissant la protection des renseignements sous son contrôle, l'information suivante concernant les participants du PCPE :

- Nom;
- Coordonnées (adresse courriel, adresse et numéro de téléphone);
- Sexe;
- Âge;
- Groupe de revenu des parents;
- Situation familiale (p. ex. marié, parent);
- État de personne handicapée;
- Type d'établissement d'enseignement postsecondaire (p. ex. université ou collège).

Une fois la collecte de données terminée, l'entrepreneur enverra à EDSC une base de données masquées contenant les résultats de l'enquête. Cette base de données ne devrait pas contenir les noms d'utilisateurs (c. à d. les coordonnées) des personnes concernées. Cependant, chaque personne doit y être associée à un numéro en séquence avec les réponses dans une liste de codes.



L'entrepreneur devra posséder les cotes de sécurité adéquates et suivre les procédures appropriées pour évaluer des renseignements personnels. Il devra notamment posséder une VOD valide délivrée par la DSICI de SPAC.

Q3d) Pouvez-vous confirmer le niveau d'importance statistique requis?

R. L'entrepreneur et le chargé de projet discuteront des intervalles de confiance de chaque sous groupe avant le lancement de l'enquête.

Q3e) En est-il de même pour chaque sous-groupe?

R. L'entrepreneur et le chargé de projet discuteront des intervalles de confiance de chaque sous groupe avant le lancement de l'enquête.

Q3f) Quelle est la taille de chaque sous groupe?

R. La taille des échantillons et la segmentation pour chaque sous groupe feront l'objet d'une discussion entre l'entrepreneur et le chargé de projet avant le lancement de l'enquête.

Q3g) Doit-on accorder une plus grande priorité à un ou à certains sous groupes en particulier en ce qui concerne l'atteinte de résultats ayant une importance statistique?

R. La population échantillonnée (par province ou territoire, sexe et type d'établissement d'enseignement postsecondaire) devra être représentative de la population canadienne des nouveaux bénéficiaires du PCPE.

Q4. L'entrepreneur a-t-il la permission d'offrir des mesures d'incitation aux participants à l'enquête afin de favoriser une forte participation et des taux de réponse élevés? Y a-t-il des précédents que l'entrepreneur devrait connaître (c.-à-d. est-ce qu'EDSC a utilisé des mesures d'incitation dans les enquêtes précédentes avec ce groupe, et dans l'affirmative, quelles normes ont été appliquées)?

R. Le calendrier des paiements indique que l'entrepreneur recevra 0,02 % du budget global par enquête, jusqu'à un maximum de 3 000 enquêtes remplies. L'entrepreneur peut offrir une mesure d'incitation aux participants à l'enquête, mais EDSC n'assumera pas les coûts associés à une mesure d'incitation.